

<p>Agréé par le Ministère de l'Agriculture Affilié à la Société Centrale Canine, reconnue d'utilité publique Fondé pour favoriser l'amélioration du Bouvier des Flandres de race pure</p>		<p>Siège social: M Jean-François Kranklander la Ferrandière, 54, route de Saint Maurice 73240, Gresin Tel 0476317967 Jean-françois.kranklader@orange.fr</p>
---	---	---

-Club du Bouvier Des Flandres et des Ardennes -

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 24 septembre 2016

L'an 2016

Le 24 septembre à 18h,

Dans la Salle du Coq de l'Hôtel de ville, Rue du Coq, à la Souterraine, 23300,

Les membres du Club du Bouvier des Flandres et des Ardennes se sont réunis en Assemblée Générale Mixte.

L'avis de convocation a été inséré le 18 août 2016 sur le site internet officiel du CBF. Chaque membre du Club a été convoqué nominativement par lettre adressée le 18 août 2016.

Les membres de l'Assemblée ont émarginé une feuille de présence en entrant en séance, en leur nom propre.

Monsieur Jean-François Kranklander préside la réunion en sa qualité de Président du Club du Bouvier des Flandres et des Ardennes.

Il souhaite la bienvenue aux participants et avant de procéder à la lecture de l'ordre du jour de cette Assemblée Générale, il invite les participants à respecter une minute de silence en mémoire de M Félix Grulois, amateur et éleveur de Bouvier des Flandres, décédé le 25/08/2016.

M Félix Grulois avait assumé pendant de nombreuses années la fonction de juge de la race et la présidence du club belge.

Suivent quelques informations sur la tenue de cette Assemblée Générale qui revêt, cette année, un caractère particulier.

Il s'agit pour les adhérents de valider les nouveaux statuts et le Règlement Intérieur de l'Association que la Société centrale Canine a d'ores et déjà validés. Pour cela, il aurait fallu convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire mais, comme le quorum (1/4 au moins des sociétaires, selon l'article 20 des statuts du CBF) n'est jamais atteint aux Assemblées Générales du club, afin d'éviter de convoquer une nouvelle Assemblée Générale, nous tiendrons une ASSEMBLEE GENERALE MIXTE qui aura pour ordre du jour relevant de la compétence de

l'Assemblée Générale Ordinaire :

1. Rapport moral du président
2. Compte rendu d'activités de la secrétaire
3. Compte rendu de la trésorière pour l'exercice 2015 à approuver et budget prévisionnel 2016 à approuver
4. Compte rendu des commissions
5. Questions diverses

et pour ordre du jour relevant de la compétence de

l'Assemblée Générale Extraordinaire :

1. Proposition de modifications des statuts de l'Association
2. Vote sur les modifications proposées
3. Proposition de modifications du Règlement Intérieur de l'Association
4. Vote sur les modifications proposées

La feuille de présence établie permet de constater que 23 membres de l'association sur les 285 inscrits sont présents.

En conséquence, le quorum prévu par l'article 20 des statuts n'étant pas atteint, le Président annonce d'ores et déjà qu'il sera amené à clore l'Assemblée Générale Extraordinaire après son ouverture pour basculer immédiatement dans une Assemblée Générale Ordinaire afin que les membres présents à l'Assemblée Générale puissent voter les modifications statutaires et les modifications du Règlement Intérieur de l'Association.

Enfin il informe les membres présents qu'il n'a reçu aucune question écrite et propose, si le temps le permet, de faire une séance de « questions ouvertes ».

1. Rapport moral du Président

« Le premier fait marquant de cette année a été

- La finalisation du standard

Nous nous étions réunis avec les membres du Comité du Club belge du Bouvier des Flandres et des Ardennes mais notre action pour finaliser le standard n'avait pas abouti.

Le 06 février 2016, le Comité du CBF a adopté en réunion, un projet de modification du standard du Bouvier des Flandres portant sur le port des oreilles et de la queue non taillées. Ce projet a été soumis à nos homologues Belges pour acceptation et envoi à nos centrales respectives.

Nous sommes toujours en attente de leur accord pour faire homologuer ce standard.

M Reguer, juge travail et beauté de Bouviers des Flandres, prend la parole. IL pense qu'il n'était pas nécessaire d'être aussi exigeant sur les détails. Il donne comme exemple la forme des oreilles.

Réponse : le standard sur d'autres points est plus restrictif notamment la dentition. Le standard est un idéal à atteindre.

- Le deuxième fait important, est la réactivation du site Internet de notre Club.

Notre webmaster, M Vizzari, ayant un surcroît de travail personnel, nous avait fait savoir qu'il n'avait plus la possibilité de s'occuper de notre site. De ce fait, celui-ci est resté inactif durant de long mois.

Notre secrétaire adjointe, Corinne Jessin, a accepté de prendre en charge le site du CBF et de le tenir à jour.

Nous l'en remercions vivement d'autant plus que le problème du bulletin n'est toujours pas réglé.

Cette année, un seul bulletin a été édité. Or il semble qu'une forte proportion d'adhérents reste en faveur du bulletin papier plutôt que du bulletin électronique ou des infos reçues par le biais du site officiel.

Mme Georges, adhérente et déléguée départementale d'Ile et Vilaine (35), se propose de reprendre le bulletin provisoirement. Elle accepte d'en faire paraître un au lendemain de la Nationale.

Bernard Lagnié, membre du Comité souhaite que ce problème soit porté à l'ordre du jour de la réunion de Comité du mois d'octobre.

- Il y a eu aussi :

✚ les deux Régionales d'Élevage, celle de la région PACA et celle de Bretagne.

Je remercie vivement les organisateurs de ces deux manifestations qui ont été un véritable succès.

✚ Et la 56^{ème} Nationale d'Élevage

Nos remerciements vont aux membres du Club d'Éducation Canine de la Souterraine pour la préparation des infrastructures et pour leur accueil ainsi qu'à toutes les personnes qui se sont dépensées pour que notre Nationale puisse avoir lieu et soit une réussite.

Un seul petit bémol, nous devrions compter beaucoup de jeunes chiens inscrits à cette Nationale qui est la vitrine de l'Association. Or cette année, peu de jeunes sont enregistrés, ce qui est peu représentatif.

- Enfin le dernier fait marquant de cette année, la réécriture des statuts et du règlement intérieur de notre Association.

La Société Centrale Canine avait demandé à toutes les Associations de race de modifier leurs statuts et règlement intérieur.

En 2015, lors de notre Assemblée, nous n'avions modifié que l'article 16bis de notre règlement intérieur. La Société Centrale Canine a considéré que cette modification était incomplète et nous a demandé de suivre les Statuts et Règlement Intérieur types qu'elle nous avait proposés dans lesquels de nombreux points qui pouvaient faire partie d'un Règlement Intérieur ont été basculés dans les Statuts.

Vous avez pu prendre connaissance des projets sur le site du Club.

Passons maintenant aux points qui portent soucis à savoir :

- Le problème de l'effritement du nombre d'adhérents.

Certes ce problème n'est pas propre au Club du Bouvier des Flandres et des Ardennes, de nombreux autres clubs de races connaissent ce même problème mais il convient d'en rechercher les causes et d'essayer d'y remédier. Pour moi, quelques pistes sont à retenir comme :

✚ L'outil internet : pourquoi adhérer à un club de race alors que tous les renseignements peuvent facilement être trouvés sur Net ?

✚ Le coût de la cotisation : nous sommes dans une période économique difficile et il est vrai qu'une cotisation n'est pas un poste prioritaire pour les ménages.

✚ L'âge des propriétaires de bouviers : il faut en convenir que ce sont des personnes qui ne sont plus de prime jeunesse et il y a peu de relève. Cela se constate facilement dans les expositions.


✚ Les délégations : elles ont de plus en plus de mal à jouer leur rôle. Les délégués ne font pas remonter les informations, ne s'investissent pas ou plus. Or il est nécessaire que toutes les délégations assurent les responsabilités qui sont les leurs et qu'elles ont acceptées.

Dans cette optique et pour être en conformité avec la demande de la société Centrale Canine, le Comité va procéder à un remaniement en mettant sur pied des délégations territoriales et en fusionnant les délégations régionales et départementales.

✚ Les éleveurs : le souci n° 1 c'est « la charte d'élevage ». Il me paraît anormal qu'aucun éleveur ne l'ait signée alors qu'elle existe. Une charte pourrait aider à améliorer la situation d'autant qu'actuellement de nombreux éleveurs n'inscrivent pas les acquéreurs de leurs chiots au club alors qu'il existe une inscription découverte, ne leur en parlent pas.

En fait ces éleveurs n'appellent le club qu'en cas de problème (tels qu'une erreur sur une déclaration de portée ou un n° de Siret manquant...).

Il est regrettable que le Club ait peu de contact avec les éleveurs alors que pour le relancer valablement, il faut retravailler avec eux.

 L'état des finances : Nous verrons au moment du bilan que nous avons du mal à rentabiliser une Nationale d'Élevage. A l'heure actuelle, beaucoup de club de race ont pris l'habitude de faire leur Nationale la veille d'une exposition, cela ne coûte pas cher.





Nous ne pouvons pas car nous avons une spécificité : notre CANT sur bovins et notre concours en ring mais cela coûte cher. Il nous paraît indispensable de trouver le moyen de faire des économies.

D'autre part, le bulletin tel que nous l'avons connu (64 pages, papier épais...) coûte cher. Pourtant il nous semble obligatoire de continuer à en imprimer un. Il va donc falloir changer sa présentation et lancer un bulletin allégé.

Il faut aussi rendre le site plus attractif, en créant une rubrique adoption, une rubrique anecdotes dans laquelle notre webmaster pourrait faire paraître photos, vidéo et écrits impliquant vos bouviers.

En ce qui concerne l'avenir du club, nous allons essayer d'instaurer un nouvel état d'esprit. Le Club doit rassembler et non exclure. Pour cela nous nous devons d'être le moins élitiste possible de manière à faire adhérer davantage de monde. N'avons-nous pas poussé un peu trop loin certains critères ?

Pour cela je suis prêt à soumettre aux adhérents un questionnaire leur demandant :

-  Qu'attendez-vous du club ?
-  Quels sont les points négatifs ?
-  Quelles suggestions proposez-vous pour améliorer le club ?
-  Que puis-je faire pour le club ?

Nous courons un risque : les clubs de race, le nôtre y compris, risquant de perdre le monopole de représentativité, nous avons décidé de changer le nom de notre club. Mais nous reviendrons sur ce point lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Monsieur Heller demande la parole. Il se dit très surpris que seuls les membres du club aient le droit de faire coter leur chien.

Réponse du président : Cette décision qui n'a pas fait l'objet d'une demande de validation auprès de la Société Centrale Canine en temps voulu est remise à l'ordre du jour de la prochaine réunion de Comité. Jusqu'à présent aucune demande de cotation émise par un non adhérent n'a été refusée.

Quant à la nouvelle grille de cotation, elle n'apparaît pas encore sur le site car, bien que transmise, celle-ci n'a pas encore été approuvée par la Commission d'Élevage de la Société Centrale Canine. Nous attendons la réponse. »

Personne n'émettant d'opposition, le rapport moral est approuvé.

Le Président passe la parole à la Secrétaire, Annie Lombardi pour qu'elle expose son rapport d'activités.

2. Rapport d'activités 2015

« Merci de m'accorder la parole pour évoquer le 2ème point de notre ordre du jour à savoir le bilan des activités de l'année 2015 et bonsoir à vous tous que je remercie de votre présence.

- L'exposition de Championnat organisé par la SCC pour cette année 2015 a eu lieu à Dijon le 05 juin 2015 : 4 Bouviers des Ardennes et 30 Bouviers des Flandres dont 2 bouviers ne concourant pas étaient inscrits au catalogue.

Le juge initialement prévu, M GIANNONE a jugé les Bouviers des Ardennes mais il a été remplacé par Mme Rita REYNIERS, juge belge, pour les Bouviers des Flandres, au grand dam de certains exposants, très mécontents de ne pas avoir été avertis de ce changement. Le club n'en avait pas été averti par la Société Centrale Canine.

Malgré tout, le ring de bonne taille a permis une bonne présentation de nos chiens et la traduction de certains commentaires a quelque peu surpris certains exposants.


- La 55^{ème} Nationale d'Élevage qui a eu lieu ici même, les 14 et 15 septembre, comptait pour les jugements de conformité au standard 6 Bouviers des Ardennes et 34 Bouviers des Flandres jugés par M Romano (55 chiens étaient inscrits au catalogue).


7 Bouviers ont réussi le CANT sur bovins jugé par M Vadakarn, 8 le TAN et 7 le Test de caractère.


9 étaient présents au concours de ring.


Je ne m'étendrai pas plus sur ces résultats, les responsables de la Commission Utilisation vous donneront des informations chiffrées sur les épreuves d'utilisation qui se sont déroulées au cours de cette année 2015 et vous parleront des évolutions d'un certain nombre de Bouviers dans différentes disciplines de travail.


- En ce qui concerne les expositions organisées par les Sociétés Territoriales, sous l'égide de la Société Centrale Canine, nous avons tenu en 2015, 5 spéciales de race :

 Une à Bordeaux le 18 janvier au cours de laquelle 7 Bouviers ont été jugés par Mme Nathalie Nicolas

 Une à Valence le 28 février où 7 chiens ont été jugés par M Larive


 Une à Châteauroux le 18 avril où 12 chiens ont été jugés par M Karcher


 Une à Bailleul sur Thérain le 31 Mai au cours de laquelle 9 Bouviers des Flandres et 1 Bouvier des Ardennes ont été jugés par Mme Moreau de Vincens

 Une à Marseille, le 29 Novembre où 8 chiens ont été jugés par M Tabo, juge italien.


Il nous est apparu judicieux, pour attirer plus de monde et faire la promotion du Bouvier de demander aux délégués d'organiser des rassemblements, lieux de rencontres amicaux sans compétition au cours desquels des conseils de tous ordres sont donnés, au cours desquels des adhésions peuvent être faites et même des cotisations de retard perçues. Ces rassemblements qui devaient être le fait de délégués actifs travaillant isolément ou regroupés avec leurs collègues voisins n'ont pas donné les résultats escomptés. Les délégués ne jouent plus leur rôle. Ils ne s'investissent plus ou pas.


2 rassemblements ont été organisés :

 Un à Surgères le 01 mars organisé par la Délégation Poitou-Charentes

 Un à Aix-en-Provence, le 17 mai, organisé par les Délégations PACA et Rhône/Alpes.

Le Bilan de ces 2 rassemblements :

 Au rassemblement de Surgères, 2 chiens seulement étaient inscrits. Nous n'avons eu aucun retour sur cette manifestation.


 Au rassemblement d'Aix-en-Provence, grâce au travail d'équipe des délégations toujours actives de PACA et de Rhône/Alpes, 8 bouviers ont passé leur CSAU, TAN et Test de caractère, 5 babies ont participé au baby show et 53 personnes ont partagé l'apéritif et le repas préparé par les déléguées.


- Toujours pour faire connaître et apprécier notre Bouvier, au cours des journées portes ouvertes du 132^{ème} Bataillon Cynophile de l'Armée de Terre (BCAT) à la Ferme de Piémont à Suippes (51), nos Bouviers ont fait une démonstration de travail.

En même temps un stand documenté était à la disposition des visiteurs.

- Le Salon de l'Agriculture a permis une fois de plus en 2015 de faire découvrir les qualités du Bouvier des Flandres et des Ardennes aux visiteurs grâce à la participation de 5 de nos adhérents.


Bravo à :


 Gabin de la Plaine des Flandres, un Bouvier des Flandres appartenant à M Luc Clémence qui a fini 1^{er} des chiens du 1^{er} Groupe le 28 février et 1^{er} des races pastorales le 1^{er} mars

 Hélios Von Lieblingen, un Bouvier des Ardennes appartenant à M Raynal, qui a fini 2^{ème} des races pastorales.

J'ouvre une petite parenthèse, pour toutes les manifestations impliquant des Bouviers, je vous rappelle et je le souhaite vivement, qu'un texte relatant la journée, avec si possible quelques bonnes photos, me soit adressé pour parution sur le site, notre bulletin ne paraissant pas pour l'instant. Vous y trouverez mes coordonnées.

• Le Club a tenu ses réunions de comité comme prévu au cours desquelles il a été traité de points importants tels que :

 Les confirmations à domicile que nous avons décidé de ne plus accepter.

 L'envoi de nouvelles directives à la SCC pour l'homologation du titre de champion de

France :

➤ Radio de la dysplasie A ou B (la dysplasie C n'est plus acceptée)

➤ Le chien devra être indemne de tare oculaire

➤ Test ADN et certificat de filiation obligatoires. A ce sujet, nous conseillons aux

éleveurs qui ne le font pas encore de faire pratiquer ces tests sur tous leurs reproducteurs.

• Au 31 décembre 2015, nous étions 297 adhérents. Même si ce nombre est relativement stable (en 2013 : 306 – en 2014 : 301) ne nous leurrons pas, c'est insuffisant pour assurer dans de bonnes conditions un fonctionnement performant du club.

Reste à voir les statistiques de la Société Centrales Canines, mais elles vous seront données par les responsables des Commissions.

Merci de votre attention.

Personne n'émettant d'opposition, le rapport d'activités de la secrétaire est approuvé

3. Rapport financier

Mme Françoise Leroux, trésorière du Club du Bouvier des Flandres et des Ardennes présente le rapport financier 2015 (voir annexe)

« En ce qui concerne l'exploitation, nous avons une perte de 1005,20€.

En effet, les bulletins 42 et 43 nous ont coûté : 2894,08€ somme à laquelle nous devons ajouter 1343,19€ d'affranchissement.

Autre poste qui nous a coûté de l'argent, la Nationale d'élevage : 7455,68€. Il faut dire que certaines dépenses comme la location des bovins et leur transport coûtent cher : 600€. Au total nous enregistrons une perte de 2767,68€ pour cette Nationale.

Les comptes seront mis sur l'espace adhérent du site.

En conclusion, le Club a certes de l'argent mais il faut trouver un moyen de faire des économies à défaut d'enregistrer de nouvelles recettes.

Aucun adhérent ne s'opposant à ce rapport, ce bilan est approuvé à l'unanimité.

La Trésorière présente ensuite le bilan prévisionnel 2016. (Voir annexe).

Aucun adhérent ne s'opposant à ce bilan prévisionnel, il est approuvé à l'unanimité.

4. **Compte-rendu des Commissions**

➤ **Commission élevage par Christiane Lagnié**

Pour l'année 2015, nous avons eu 302 naissances pour les Bouviers des Flandres et 5 naissances chez les Bouviers des Ardennes.

Nous avons eu 5 demandes de cotations 4 pour les Bouviers des Ardennes

2 homologations de champion de France de conformité au standard

1 champion International de Beauté

5 champions internationaux d'expositions

Et enfin

2 champions du Luxembourg.

➤ **Commission d'utilisation**

En 2015, nous avons eu une participation des bouviers à de hauts niveaux dans toutes les disciplines d'utilisation.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire étant épuisé, le Président clôt cette Assemblée. Il est 19h25.

Il ouvre

l'Assemblée Générale Extraordinaire à 19h25

Il constate que le quorum n'est pas atteint, l'annonce et clôt l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Il ouvre une

Assemblée Générale Ordinaire dont il rappelle l'ordre du jour :


1. Proposition de modifications des statuts de l'Association
2. Vote sur les modifications proposées
3. Proposition de modifications du Règlement Intérieur de l'Association
4. Vote sur les modifications proposées

Il est 19h30.

« Nous avons essayé de garder des spécificités propres au club tout en suivant les statuts et règlements intérieur type proposés par la Société centrale Canine.

Les projets dans leur intégralité de ces nouveaux statuts vous ont été proposés sur le site internet.

Les adhérents ayant lu les projets, le président présente les grands changements à savoir :

 Le changement de nom de notre Association.

Notre association prend la dénomination

« **CLUB FRANÇAIS DU BOUVIER DES FLANDRES ET DES ARDENNES** ».

en prévision de la perte de notre monopole. En rajoutant Français, nous préservons notre standard.

 La composition du Comité

Le Club ne sera plus administré par un Comité composé de 15 membres (nombre non divisible par moitié nous a fait observer la Société Centrale Canine) mais par un Comité composé de 12 membres d'autant plus que nous avons des difficultés à trouver des volontaires pour en faire partie.

Personne ne demandant la parole et n'émettant d'opposition, le Président soumet au vote des sociétaires le changement de statuts de l'Association.

L'Assemblée Générale adopte dans son ensemble le texte des nouveaux statuts.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Les nouveaux statuts sont adoptés à l'unanimité.

Le Président présente ensuite le Règlement Intérieur de l'Association.

Personne ne demandant la parole et n'émettant d'opposition, il soumet au vote ce nouveau Règlement Intérieur.

L'Assemblée Générale l'adopte à l'unanimité (23 voix pour, 0 contre et 0 abstention).

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente Assemblée Générale Mixte pour l'accomplissement de toutes les formalités de publication et de dépôt prescrites par la loi.

Mme Georges prend la parole. Elle veut qu'on lui explique pourquoi le dépistage de tares oculaires a été supprimé en 2016, des examens de santé demandés pour l'homologation du titre de champion de France.

Après avoir consulté plusieurs vétérinaires, elle pense que cette tare est héréditaire. Pour elle ce dépistage devrait être systématique dans les races prédisposées (les bouviers des Flandres en font partie) et les individus atteints écartés de la reproduction.

Réponse : Selon le vétérinaire de la Société Centrale Canine, nous n'avons pas assez de recul pour l'affirmer.

Nous devons remplir le questionnaire pour l'homologation du titre de Champion de France pour l'année 2017. Cette question va être remise à l'ordre du jour de la réunion de Comité.

En marge de l'Assemblée Générale 2017, nous essayerons de trouver un vétérinaire qui viendra faire un exposé sur les tares oculaires.

M Reguer ne comprend pas pourquoi le Club a remis en question les confirmations à domicile.

Réponse : Les rassemblements à l'occasion desquels peuvent s'effectuer les opérations de confirmation ont été fixés par la Société Centrale Canine :

Les chiens peuvent être confirmés au cours

✚ des expositions canines nationales ou internationales et présentations organisées par les sociétés Canines Régionales affiliées à la SCC,

✚ des expositions nationales ou régionales d'élevage et les réunions de délégations organisées par les Associations de race affiliées, avec l'accord des Sociétés Régionales et

✚ des séances de confirmation organisées par les Sociétés Régionales et les Associations de race.

Sont donc exclus : les concours, épreuves et démonstrations de chiens de garde et de défense.

En ce qui concerne les confirmations à domicile, (décision prise en réunion de comité le 20/06/2015), une lettre de la Société Centrale Canine confirme que depuis le 01/01/2016 ces confirmations par les juges et experts confirmateurs sont interdites.

Ces interdictions de confirmation à domicile sont adoptées par de plus en plus de club de race.

« En conclusion de cette Assemblée Générale, je dirai qu'il faudrait que nous arrêtons de nous « tirer dans les pattes », qu'il est temps que nous changions d'attitude. Il faut que l'on s'ouvre, notre objectif étant l'amélioration et la promotion du Bouvier des Flandres et des Ardennes.

Posons-nous la question : « que voulons-nous que le Bouvier soit ? » »

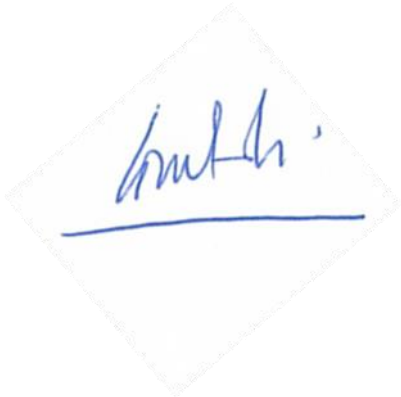
Les ordres du jour étant épuisés, plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président et la secrétaire. Le bilan financier et le bilan prévisionnel sont joints en annexe.

Fait à La Souterraine le 24 Septembre 2016

Le Président, Jean-François Kranklader

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JF Kranklader', written over a faint, light-colored watermark of a horse's head.

La secrétaire, Annie-Paule Lombardi

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Annie-Paule Lombardi', written over a faint, light-colored watermark of a horse's head.